

# Réforme des retraites : un plus lourd tribut pour les femmes !

*Contrairement à ce que le gouvernement ne cesse d'affirmer sur l'égalité entre les femmes et les hommes, son projet de réforme des retraites est particulièrement pénalisant notamment pour les femmes. En effet, les mesures proposées au nom de l'équité et de la justice, aggravent les inégalités existantes. C'est une des raisons pour laquelle la CGT le condamne et appelle à la combattre.*

Avec cette réforme, l'âge légal de la retraite passerait de 60 à 62 ans, le droit à la retraite à taux plein -sans décote- de 65 à 67 ans. Aujourd'hui les femmes partent déjà plus tard que les hommes pour essayer d'échapper à la pénalité que représente la décote. En 2007 seulement 44 % des femmes ont une retraite complète contre 86 % des hommes. La poursuite de l'application de l'allongement de durée de cotisations, programmée en 2003, aggrave ces écarts. Il pénalise toutes celles et ceux qui ont eu des carrières discontinues, des précarités ou des aléas de la vie. Il s'agit principalement des femmes qui assument l'essentiel des charges domestiques et familiales. !

***Ce projet est destructeur pour le niveau des pensions de tous et, en particulier, pour les femmes car le montant moyen de leurs pensions atteint seulement 67 % de celui des hommes.***

Le gouvernement prétend « appliquer le principe d'une augmentation de la durée de cotisation en fonction de l'espérance de vie ». Ce serait lourd de danger pour les femmes, car l'espérance de vie des femmes est certes aujourd'hui plus élevée que celle des hommes mais leur espérance de vie « en bonne santé » est quasiment identique et régressera si elles doivent travailler plus longtemps encore.

Ce projet est destructeur pour le niveau des pensions de tous et, en particulier, pour les femmes car le montant moyen de leurs pensions atteint seulement 67% de celui des hommes. Dans ces conditions, prétendre « améliorer la retraite des femmes » par la seule prise en compte des indemnités du congé

maternité est une imposture. Et annoncer des sanctions qui existent déjà dans la loi et ne sont pas appliquées en est une autre ! **La loi de 2006 ne prévoit-elle pas la suppression des écarts de rémunérations au plus tard le 31 décembre 2010 ?**

En matière de pénibilité, le gouvernement prétend prendre en compte l'usure des salariés pourtant, il refuse de l'aborder de façon collective et de reconnaître la pénibilité ou conditions de travail de certaines professions. Il vient d'ailleurs de supprimer aux infirmières, le départ anticipé, au détour d'une revalorisation de carrière. Or, la pénibilité se conjugue aussi au féminin : troubles musculo-squelettiques, flexibilité et précarité du travail,

horaires décalés, horaires morcelés avec grande amplitude de la journée de travail, notamment dans le nettoyage, l'aide à la personne, le commerce...

Les dispositions de ce projet laissent de côté la question du développement de l'emploi de tous et notamment des jeunes et des femmes qui ont bien du mal à s'insérer durablement dans un emploi stable. Une autre politique de relance de l'emploi serait pourtant un puissant levier de ressources pour le financement des retraites. A l'inverse, le gouvernement débloque de nouvelles aides aux entreprises pour l'embauche des seniors, aides qui ont déjà fait la preuve de leur totale inefficacité !

Dans le secteur public, où les femmes sont particulièrement nombreuses, elles subissent une double peine avec l'augmentation des cotisations, elles vont perdre jusqu'à 3 % de leur pouvoir d'achat, alors que déjà une sur trois est à temps partiel. Elles vont subir de nouvelles régressions en matière de droit familial par la remise en cause du départ anticipé pour les mères de trois enfants. Cela durcit encore les conditions de leur départ à la retraite, creuse les inégalités et bloque les emplois pour les jeunes.

Le gouvernement dit « renforcer la compréhension par les Français des règles de la retraite ».

**Pour ce qui est des femmes : elles ont compris, c'est non merci ! Il faut imposer d'autres choix !**

**La CGT propose que le rendez-vous 2010 apporte des solutions durables garantissant un haut niveau de pensions aux femmes et aux hommes :**

➔ le droit à une retraite pour toutes et tous les salariés dès l'âge de 60 ans avec les moyens de vivre digne-

ment : au minimum 75 % du salaire de référence pour une carrière complète ;

➔ aucune pension inférieure au Smic, 1600 euros, pour une carrière complète ;

➔ départ anticipé à taux plein pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles ou astreignants ;

➔ le retour au niveau précédent de la Majoration de Durée d'Assurance ou la bonification pour enfants, tant que les écarts de salaires entre les femmes et les hommes ne seront pas éliminés ;

➔ la suppression des écarts de rémunération que la loi exige avant le 31 décembre 2010 ;

➔ l'amélioration de l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale ;

➔ l'accueil des jeunes enfants ;

➔ l'octroi de droits aux mères et aux pères pour accomplir leur rôle commun d'éducation.

**L'avenir des retraites est un choix de société, qui concerne toutes les générations.**

**Femmes et hommes prenons toute notre place dans ce débat. Mobilisons-nous jusqu'à l'obtention d'une autre réforme qui soit plus juste, plus efficace.**

### Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : ..... Prénom : .....

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....



Bulletin à remettre à un militant de votre connaissance ou à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.